

ELEVAGE, SCIENCE & TECHNIQUE

COLLOQUE SELLE FRANÇAIS



– Mardi 14 décembre 2021 –
Haras de Saint Lô



zoetis



L'EPERON



Le Stud-Book Selle Français, Organisme de Sélection

Présenté par Pascal Cadiou,
président du Stud-Book Selle Français



Qu'est ce qu'un Organisme de Sélection ?

Programme de sélection



Race



Critères de sélection



RZUE



Une implication et représentation dans les instances de la filière



- Participation aux comités :*
- *Présidence Commission Génétique Equine et Asine*
 - **SOGEN**
 - **GENOSPORT**
 - **CARACT SF**



Projets soutenus par le conseil scientifique pour l'année 2021



L'OS au cœur du dispositif



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Accorde l'Agrément
et en assure le
contrôle*



*Délègue contrôle
de performances
0-6ans*



Organismes de
contrôle de
performance



Organisateurs de concours M&A



*Mise en œuvre
terrain pour
contrôle de
performances
0/3 ans*

*Edition des
indices de
performance*



INRAE



Organisme de sélection
Selle Français



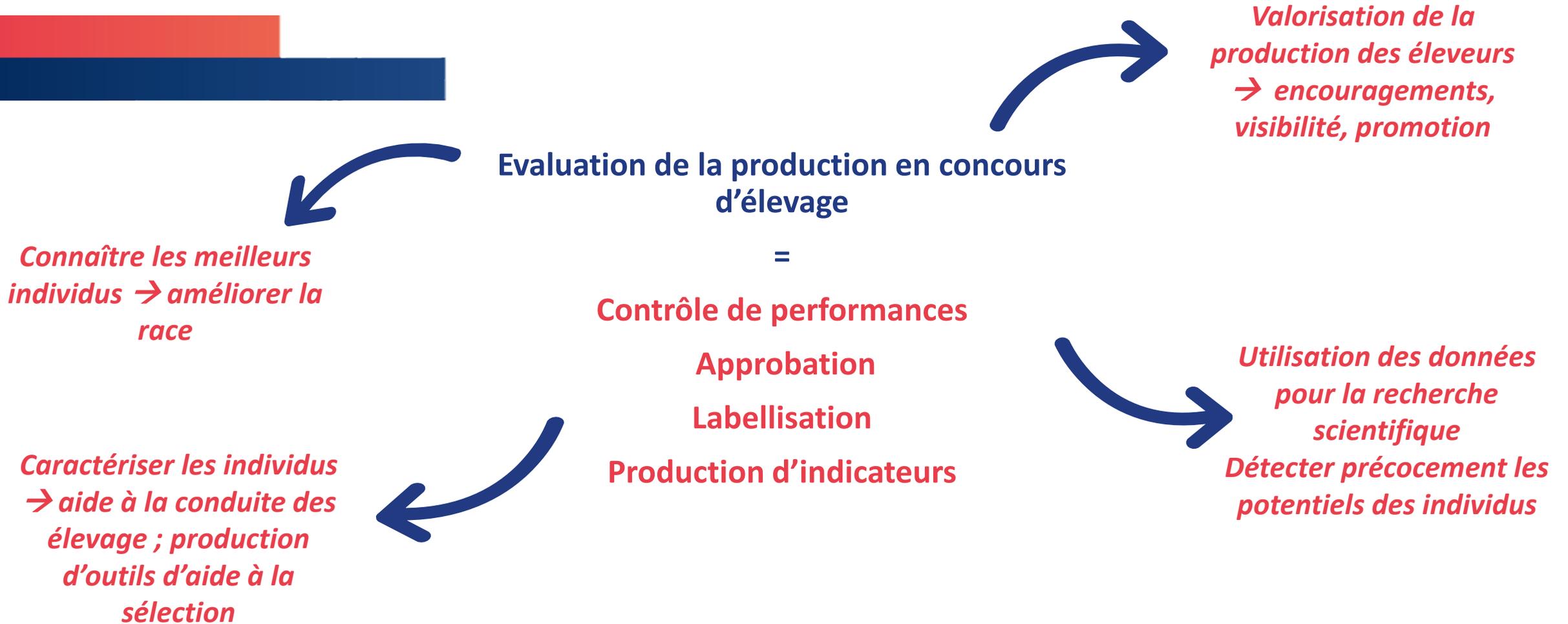
*Délègue contrôle de
performances
4ans et +*



Données
Nationales et
Internationales



L'éleveur, acteur principal de la sélection



Le Stud-Book Selle Français, Organisme de Sélection

Présenté par Pascal Cadiou,
président du Stud-Book Selle Français



Les nouveaux enjeux des relations de vie et de travail avec les chevaux

Présenté par Vanina Deneux – Le Barh,
Chercheuse en sociologie
à l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation



Sommaire

- Les critiques à l'encontre des secteurs équin
- La montée de la question du « bien-être animal » dans les débats sociétaux
- Quelques définitions sur le courant militant dit animaliste
- Pourquoi cela prend de l'ampleur dans la société et auprès de qui?
- Quelques pistes de réflexion

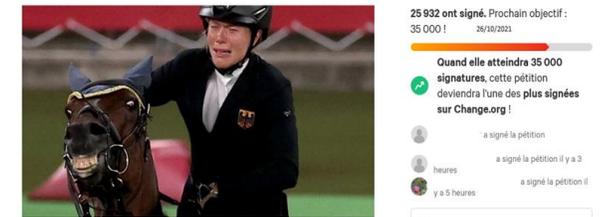
Les critiques à l'encontre des secteurs équin



<https://www.facebook.com/equinoveequitation>



Paris 2024 Olympic Games: No more Equestrianism at the Olympics!



Paris (VI). Au jardin du Luxembourg, Animaponey propose des balades le temps des vacances scolaires.

Bientôt la fin des balades à poney dans les parcs ?
S'ils font le bonheur des enfants, les associations de défense des animaux dénoncent, quant à elles, leurs mauvaises conditions de vie.



THERE IS NO DIFFERENCE IN THEIR CAPACITY TO FEEL PAIN AND FEAR



Quel est le problème avec l'équitation ?

1 - Les animaux ne sont pas des marchandises

A ce titre, nous ne devons pas les considérer comme étant à notre disposition. Utiliser les animaux, pour les loisirs ou pour le sport, même si l'on pense qu'ils sont "bien traités", perpétue l'idée qu'il est moralement acceptable de le faire.



2 - Une vie d'exploitation et de souffrance

Les chevaux n'ont aucun besoin d'être montés. Cette pratique ne bénéficie donc qu'aux êtres humains. La vie des chevaux domestiques est faite de captivité, de contraintes, de souffrances et de frustrations.

Le cheval est un animal grégaire. Il a besoin de beaucoup d'espace, de vivre au sein d'un groupe hiérarchisé, de manger quasiment continuellement, etc. Ces comportements naturels ne peuvent pas être satisfaits par les pratiques équestres, qui impliquent le plus souvent une vie solitaire, ou au sein d'un groupe non choisi, sans possibilité de brouter toute la journée. L'équitation implique également un débouffrage éprouvant et contraignant, provoque des déformations osseuses, des douleurs articulaires, du stress, ainsi que des traumatismes provoqués par le harnachement (selle, mors...), les réceptions en saut d'obstacle, les attelages, les allures forcées, figures imposées, etc.

3 - Les "méthodes douces" sont un leurre

Ces méthodes ("équitation éthologique", "chuchoteurs", "nouveaux maîtres"...) ne servent elles aussi qu'à conditionner le cheval pour qu'il accomplisse les tâches qu'on attend de lui. Elles ne sont donc pas plus éthiques que les méthodes traditionnelles, puisqu'elles visent le même objectif : utiliser un être sentient pour le plaisir et la satisfaction des êtres humains.

4 - On peut vivre en compagnie d'un cheval sans lui monter sur le dos

Les chevaux ont besoin d'exercice, et se prêtent volontiers à certains jeux, tout comme les chiens. Mais il est admis qu'il n'est pas nécessaire de monter sur un chien pour lui faire faire de l'exercice. Vous pouvez donc laisser galoper un cheval à son gré, vous promener à ses côtés, jouer avec lui quand il en a envie, etc.

5 - Ne puis-je pas adopter un cheval et vivre avec lui ?

Bien sûr que si. A condition :

- Que vous ne l'ayez pas acheté (on ne fait pas commerce des êtres sentients) ;
- Que ce cheval ne soit pas utilisé de quelque manière que ce soit, pour être monté, dressé, accomplir des tâches que nous leur imposons ou obéir aux ordres que nous leur donnons ;
- Que ce cheval bénéficie d'un maximum d'espace pour vivre, de compagnie pour éviter l'ennui, d'un abri, et de tous les soins qui s'imposent.

Les animaux ne sont pas des marchandises. Le véganisme est le seul mode de vie permettant de ne pas cautionner leur exploitation.

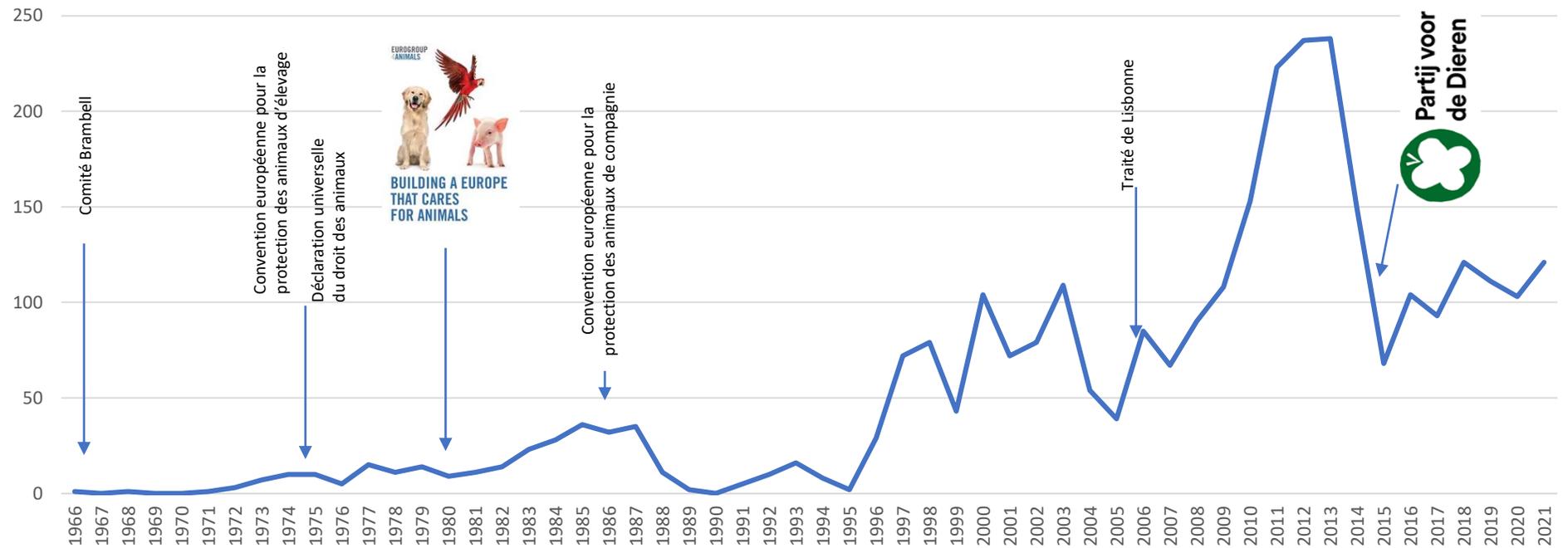
© Florence Dellerie

Source: Page FB Florence Dellerie



La question sociétale du « bien-être animal »

Nombre de textes du parlement européen sur le « bien-être animal »



Comité Brambell

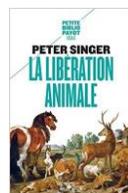
Convention européenne pour la protection des animaux d'élevage

Déclaration universelle du droit des animaux

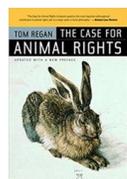


Convention européenne pour la protection des animaux de compagnie

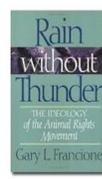
Traité de Lisbonne



Singer



Regan



Francione



Donaldson & Kimlicka



Quelques définitions

- **Antispécisme:** le spécisme est à l'espèce ce que le racisme et le sexisme sont respectivement à la race et au sexe : la volonté de ne pas prendre en compte (ou de moins prendre en compte) les intérêts de certains au bénéfice d'autres, en prétextant des différences réelles ou imaginaires mais toujours dépourvues de liens logiques avec ce qu'elles sont censées justifier. En pratique, **le spécisme est l'idéologie qui justifie et impose l'exploitation et l'utilisation des animaux par les humains de manières qui ne seraient pas acceptées si les victimes étaient humaines.** [...] La lutte contre ces pratiques et contre l'idéologie qui les soutient est la tâche que se donne le mouvement de libération animale.



Quelques définitions

- **Animalisme**: est une idéologie qui défend le droit des animaux d'une façon qui dépasse une simple considération écologique, c'est-à-dire considérer les animaux en tant qu'individus et en tant qu'êtres sensibles ressentant la souffrance physique de la même manière que l'être humain. **L'animalisme est une contestation de la confusion entre l'agence et la patience morale** : ce n'est pas parce qu'un animal n'est pas agent moral, responsable de ses actes, qu'il n'a pas de droits, qu'il n'est pas patient moral et que les agents moraux sont dispensés de devoirs envers lui.



Quelques définitions

- **Véganisme:** Le respect de droits négatifs inviolables exclut quasiment toutes les pratiques existantes au sein desquelles les animaux sont exploités et possédés à des fins alimentaires, vestimentaires, médicales, mais aussi lucratives et éducatives, ou bien encore pour nous procurer du plaisir et assurer notre confort.



VEGANOCRATIE

Abolition des dominations humaines

- Domination envers les animaux non-humains

Qu'est-ce que le spécisme ?

Le spécisme est une oppression systémique fondée sur le critère de l'espèce qui conduit à établir une hiérarchie entre les individus non humain-e-s et humain-e-s.

Qu'est-ce que le véganisme ?

Le véganisme est le refus des conséquences du spécisme, traduites par l'exploitation animale :

- L'élevage d'autrui,
- La séquestration d'autrui,
- L'utilisation, avec ou sans mise à mort, d'autrui
- La consommation d'autrui
- La cruauté envers autrui.

Les animaux sont tous des êtres sentients, qu'ils soient humains ou non, et ont à ce titre le droit fondamental de disposer d'eux-mêmes.

- Dominations entre les animaux humains

Qu'est-ce qu'une oppression systémique ?

Une oppression systémique est une discrimination soutenue par les structures de la société. Ex. : spécisme, sexisme, racisme, etc.

Qu'est-ce qu'un privilège ?

Un privilège est une disposition sociale, idéologique et/ou juridique conférant un statut et des droits à certain-e-s individus, au détriment des autres.

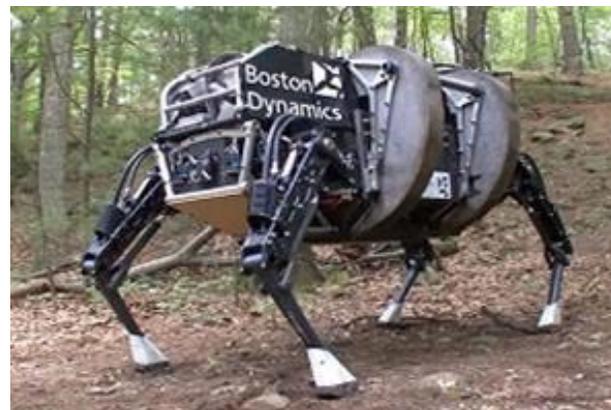
Pour en savoir plus : <http://veganocratie.fr>
Et sur Facebook : «Végétarien, Végétalien, Vegan ?»



Des transformations sociétales profondes



<http://marcdelage.unblog.fr/2013/10/page/4/>



<http://fr.ubergizmo.com/2013/12/15/>



<https://lesmoutonsrebelles.com/un-cirque-en-allemaigne-utilise-des-hologrammes-au-lieu-des-animaux/>

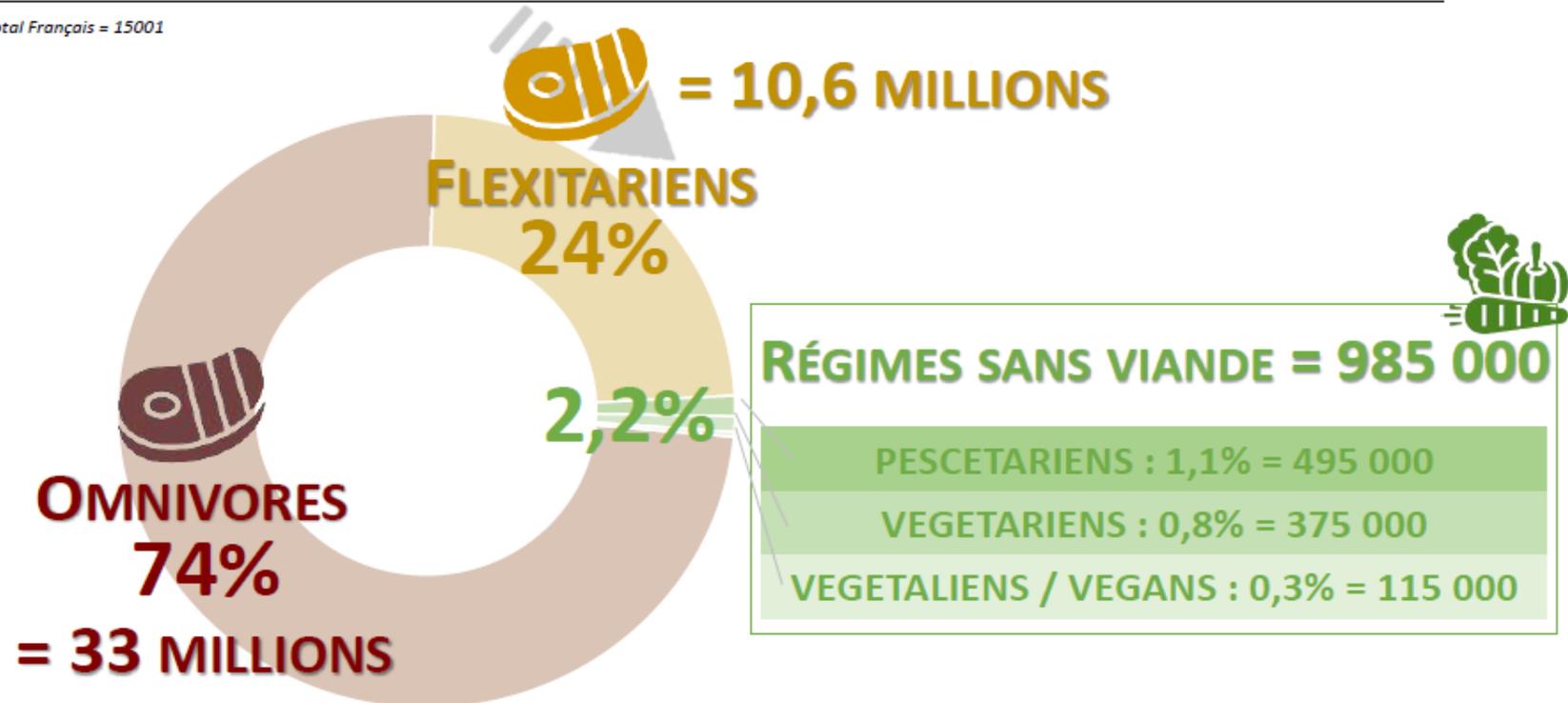


Quelques éléments pour appréhender le profil sociologique de l'animaliste

AU FINAL CELA CORRESPOND À COMBIEN DE FRANÇAIS*?
RÉGIME DÉCLARÉ (SUR BASE D'UNE DÉFINITION)

ifop

Base : Total Français = 15001



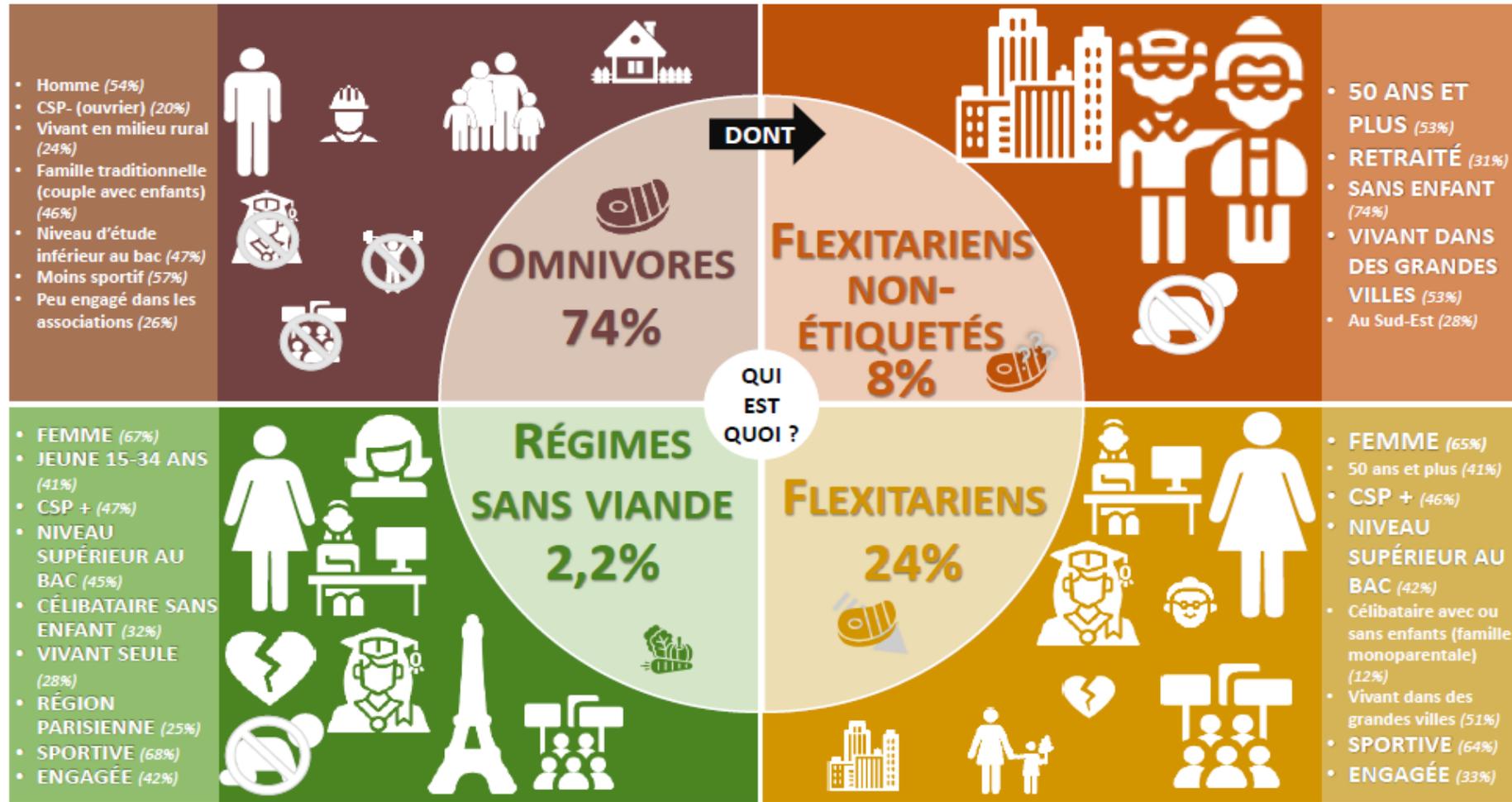
* Ramené à la population 15-70 ans de 44 578 963 individus (source INSEE 2020)



Source : Végétariens et flexitariens en France en 2020
Etude IFOP pour FranceAgrimer

Quelques éléments pour appréhender le profil sociologique de l'animaliste

Sont présentés ici, les sur-représentations de profil vs. la population nationale.



Source : Végétariens et flexitariens en France en 2020
Etude IFOP pour FranceAgrimer



Quelques pistes de réflexion

- Dépasser les segmentations professionnels et les querelles de chapelle pour:
 - Ne pas subir les attaques externes et ne plus être sur une position défensive
 - Définir un mandat commun
 - Réfléchir à un code de déontologie de la profession anthropoéquine



**Je vous remercie
de votre attention**



Les nouveaux enjeux des relations de vie et de travail avec les chevaux

Présenté par Vanina Deneux – Le Barh,
Chercheuse en sociologie
à l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation



Acquisition de génétique et bonnes pratiques

Présenté par Arnaud EVAIN
& Bérengère LACROIX



Contexte

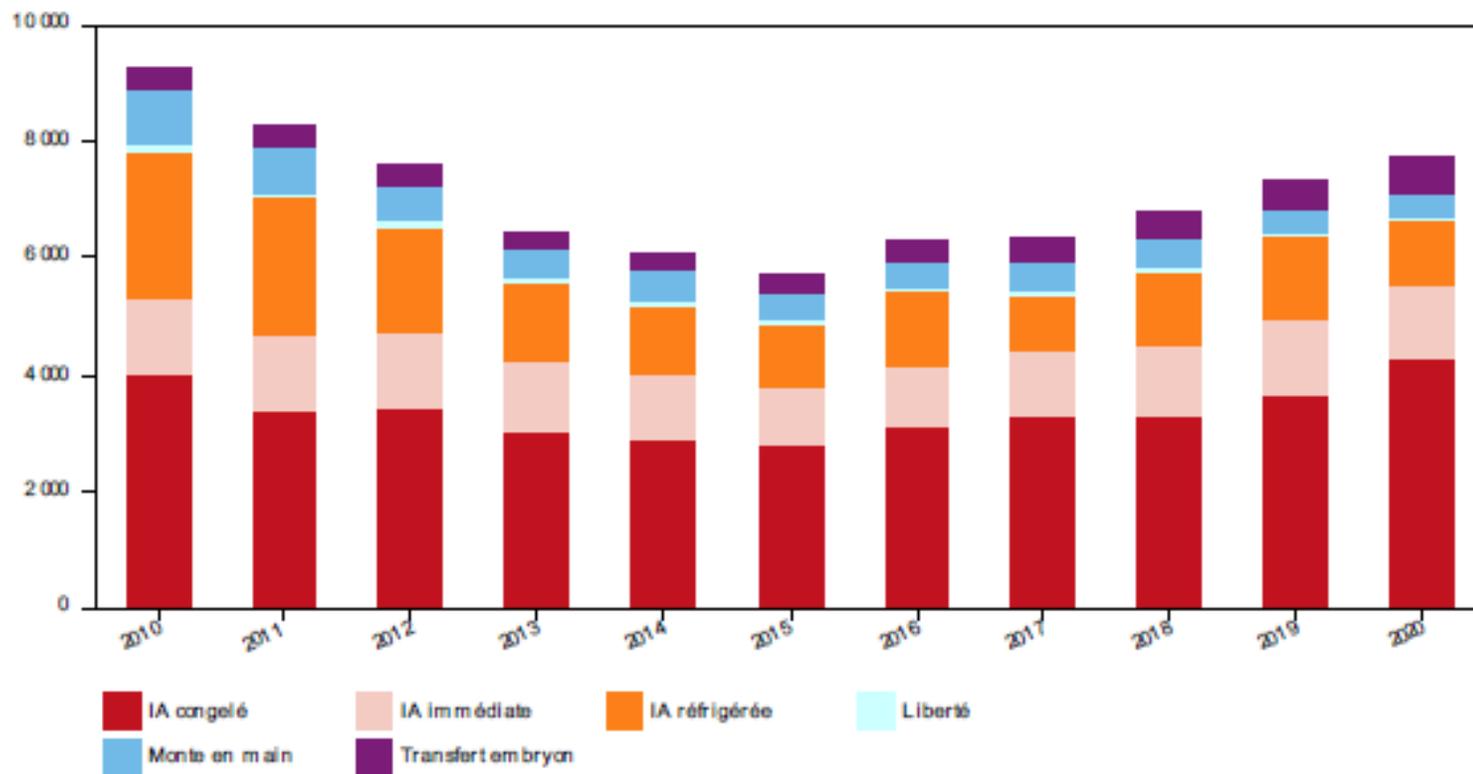
- Démocratisation de nouvelles techniques de reproduction
- Mondialisation du marché de la génétique
- Génétique accessible via ventes en ligne
- Evolution de la réglementation européenne (loi santé animale, règlement zootechnique, certificats zootechniques et sanitaires)



Evolution des techniques de reproduction (source Ifce)

Evolution des techniques de reproduction

Année : 2020, Type d'équidé : Races françaises de selle, Race : Selle Français



TE dont ICSI



Lettre ouverte des étalonniers à la WBFSH (oct 2019)

- La mise en place d'un guide des bonnes pratiques européen relatif à l'utilisation de ce type de matériel ;
- Un renforcement de la réglementation mondiale et européenne pour lutter contre la fraude.

Cette lettre ouverte fût alors dirigée à l'encontre de la World Breeding Federation for Sport Horses. On pouvait notamment y lire : « *la fraude liée au sperme frais et congelé et aux embryons volés risque fort de devenir incontrôlable si aucune règle n'est définie sous la supervision de la WBFSH. Pour être parfaitement honnête, la situation est déjà hors de contrôle* ».



Génétique : de quoi parle t on ?

- De semence d'étalons vivants ou morts
- D'ovocytes
- D'embryons congelés
- De techniques de reproduction : Transfert d'embryons et ICSI principalement



Les bonnes pratiques : pourquoi ?

- Pour s'assurer du maintien de l'accès à la génétique pour l'ensemble des éleveurs
- Pour maintenir une qualité du matériel génétique sur le marché
- Pour permettre aux SB et aux étalonniers de continuer leur démarche d'investissement et de détection de la jeune génétique
- Pour éviter d'avoir recours à un système de contrôles encore plus renforcé et la fuite de la génétique hors du territoire français



Les bonnes pratiques : qui est concerné ?

- Les étalonniers ; en rédigeant de contrats de saillie adaptés
- Les centres de collecte ; en fournissant les documents permettant la traçabilité
- Les agences de vente ; en transmettant les documents permettant la traçabilité
- Les centres de mise en place ; par la vérification des documents permettant la traçabilité
- Par les éleveurs ; en demandant les documents permettant la traçabilité pour permettre l'enregistrement
- Les Stud Books ; en enregistrant des produits avec les documents attestant d'une traçabilité



Règlementation européenne

- Les activités de reproduction équine sont encadrées par la réglementation au niveau européen par :

Pour les aspects sanitaires

La loi de santé animale [Reglement \(UE\) 2016/429](#)

Pour les aspects zootechnique

Le règlement zootechnique [Reglement \(UE\) 2016/1012](#)

[Règlement d'exécution \(UE\) 2020/602](#) de la Commission du 15 avril 2020 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/717 en ce qui concerne les modèles de formulaires des certificats zootechniques pour les animaux reproducteurs et leurs produits germinaux



Règlementation française

Contrôle sanitaire des activités de reproduction animale

- Dispositions générales du Code rural
- [Article L222-1](#) : Activités professionnelles soumises à agrément sanitaire et règles sanitaires à respecter.
- [Article R222-1](#) : Définitions relatives à la reproduction.
- [Article R222-2](#) : Conditions de délivrance de l'agrément sanitaire.
- [Article R222-3](#) : Modalités de délivrance de l'agrément sanitaire.
- [Article D222-5](#) : Fixation par arrêté ministériel des règles de fonctionnement et règles sanitaires appliquées dans les établissements et par les professionnels agréés.
- [Article R222-11](#) : Organismes subordonnés à l'obtention d'un agrément sanitaire.
- Sanctions prévues par le Code rural
- [Article L228-8](#) : Exercice sans agrément d'une activité professionnelle relative à la reproduction des animaux.
- [Article R228-16-I](#) : Réception, détention ou utilisation de semence ne provenant pas d'un centre agréé.
- [Article R228-16-II](#) : Sanctions en cas de livraison à la monte publique artificielle d'un reproducteur mâle ne remplissant pas les conditions sanitaires imposées.



Règlementation française

Activité de collecte et de conditionnement de semence

- [Règlement \(UE\) n° 176/2010](#) de la Commission du 2 mars 2010 modifiant l'annexe D de la directive 92/65/CEE du Conseil en ce qui concerne les centres de collecte et de stockage de sperme, les équipes de collecte et de production d'embryons et les conditions applicables aux animaux donneurs des espèces équine, ovine et caprine et au maniement des spermatozoïdes, ovules et embryons de ces espèces.
- [Article L653-13](#) : Exercice des activités de collecte par des titulaires d'une licence de chef de centre d'insémination.
- [Arrêté du 4 novembre 2010](#) fixant les conditions d'agrément sanitaire des centres de collecte de sperme d'équidés et les conditions sanitaires d'échanges intracommunautaires de sperme d'équidés :
 - Agrément sanitaire,
 - Conditions de collecte de sperme et des échanges intracommunautaires,
 - Conditions d'agrément des centres de collecte,
 - Obligations des centres de collecte,
 - Conditions d'admission des étalons dans les centres de collecte,
 - Exigences relatives au sperme en fonction de sa destination.

* -> volonté de révision en intégrant les ovocytes et embryons



Règlementation française

Transfert d'embryon

- [Arrêté du 28 mars 1996](#) fixant les conditions zootechniques relatives à la transplantation d'embryons dans les espèces chevaline et asine modifié par l'arrêté du 9 janvier 1998 :
 - Conditions générales de récolte et de transfert d'embryons,
 - Identification et propriété des embryons,
 - Procédure d'agrément des centres de transferts d'embryons

Sanctions prévues par le Code rural

- [Article L671-9](#) : Faits punis d'un emprisonnement de deux ans et/ ou d'une amende de 37 500 Euros ou de l'une de ces deux peines.
- [Article L671-10](#) : Faits punis d'une amende de 4 500 Euros pouvant être assortie de peines complémentaires



Règlementation européenne

Les reproducteurs ou leur produits germinaux peuvent provenir fréquemment de pays étrangers, membres de la communauté européenne ou non. La législation impose par conséquent des règles pour contrôler les animaux notamment d'un point de vue sanitaire.

- [Règlement délégué \(UE\) 2020/686](#) de la Commission du 17 décembre 2019 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'agrément des établissements de produits germinaux ainsi que les exigences en matière de traçabilité et les conditions de police sanitaire applicables aux mouvements dans l'Union de produits germinaux de certains animaux terrestres détenus.
- [Règlement délégué \(UE\) 2020/692](#) de la Commission du 30 janvier 2020 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les règles applicables à l'entrée dans l'Union d'envois de certains animaux, produits germinaux et produits d'origine animale, ainsi qu'aux mouvements et à la manipulation de ces envois après leur entrée dans l'Union.
- [Règlement d'exécution \(UE\) 2020/999](#) de la Commission du 9 juillet 2020 établissant les dispositions d'application du règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'agrément des établissements de produits germinaux et la traçabilité des produits germinaux des bovins, porcins, ovins, caprins et équidés.
 - Conditions sanitaires applicables aux échanges intracommunautaires d'ovules et d'embryons,
 - Conditions d'agrément d'une équipe de collecte,
 - Exigences relatives aux femelles donneuses,
 - Exigences relatives aux ovules et embryons,
 - Certificat sanitaire pour les échanges d'ovules et d'embryons.



Règlementation française

Echanges et importations d'animaux, sperme, ovules et embryons

- Règles d'importation de ressources génétiques selon le Code rural
- [Article D653-106](#) : Périmètre d'application
- [Article D653-107](#) : Définitions
- [Article D653-108](#) : Enregistrement des performances et à l'évaluation génétique des reproducteurs effectués par des organismes agréés
- [Article D653-109](#) : Obligations à respecter pour l'importation d'animaux et de sperme
- [Article D653-110](#) : Tests de performance et appréciation de la valeur génétique
- [Article D653-111](#) : Contrôle zootechnique obligatoire pour les animaux importés et documents d'accompagnement
- [Article D653-112](#) : Obligation d'obtention d'une autorisation pour les importations aux fins de recherche ou d'expérimentation
- [Article D653-113](#) : Importation de sperme, ovules et embryons
- [Article D653-114](#) : Contrôles zootechniques auxquels les importations sont soumises, lors de leur entrée sur le territoire national



Acquisition de génétique et bonnes pratiques

Présenté par

Bérengère Lacroix & Arnaud Evain



Sécheresse : comment gérer les surfaces fourragères et alimenter les chevaux autrement ?



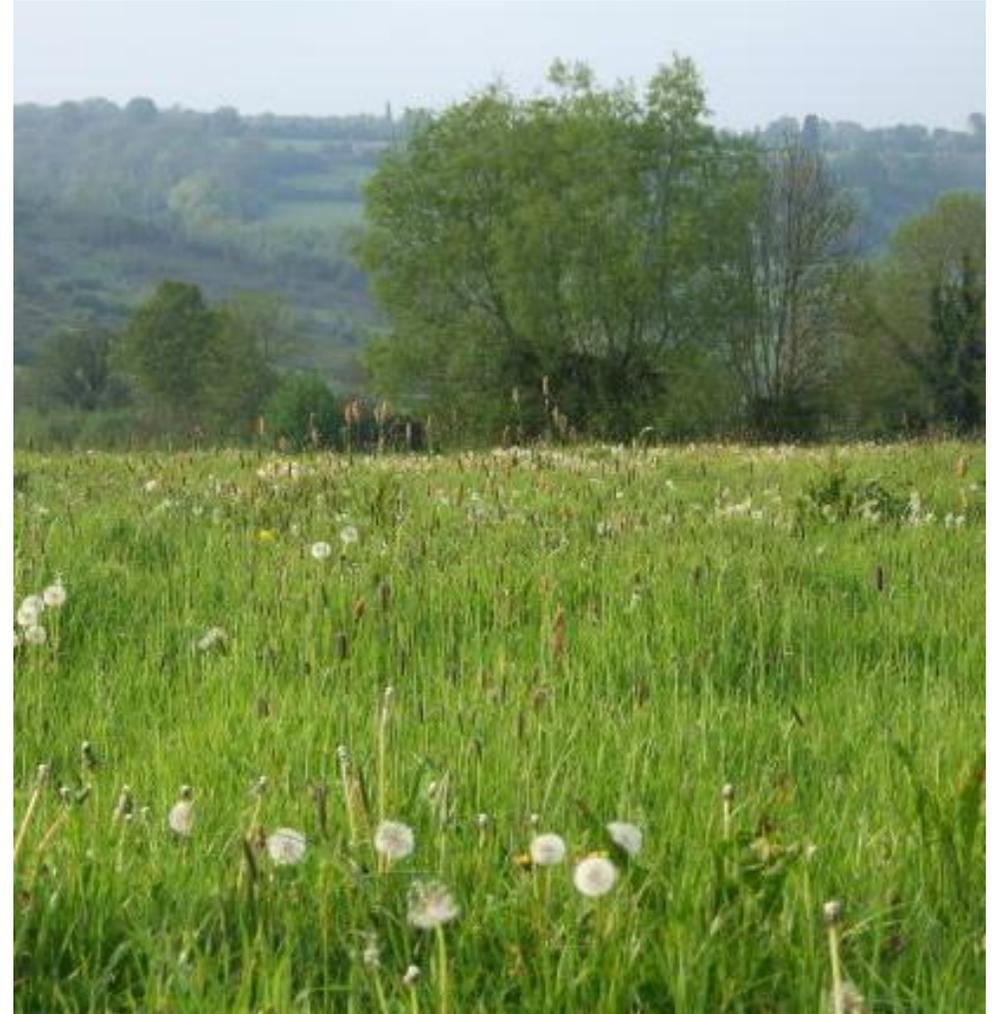
Laurie BRIOT - Pauline DOLIGEZ, Pôle Développement Innovation Recherche – IFCE – Déc 2021



© P. DOLIGEZ - IFCE

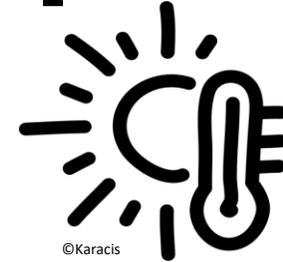
SOMMAIRE

- ❖ Incidence du dérèglement climatique
- ❖ Vers plus de résilience
- ❖ Dynamiques initiées dans les filières agricoles
- ❖ Sécuriser la production fourragère
 - Conduite de pâturage
 - Fauche
 - Entretien et rénovation
 - Ressources alimentaires alternatives
- ❖ Adapter les conditions de vie des animaux
- ❖ Gérer les stocks de fourrages
- ❖ Développer les complémentarités entre exploitations



Incidence du dérèglement climatique

↗ CO₂



⇒ Aujourd'hui, des événements climatiques **plus violents** :

- des épisodes de **sècheresse** plus marquées
- des périodes **pluvieuses** plus intenses,
- des **tempêtes**, inondations, des **températures plus contrastées**

2020 « l'année la plus chaude depuis 1900 » (MÉTÉO France)

Impacts sur les surfaces fourragères

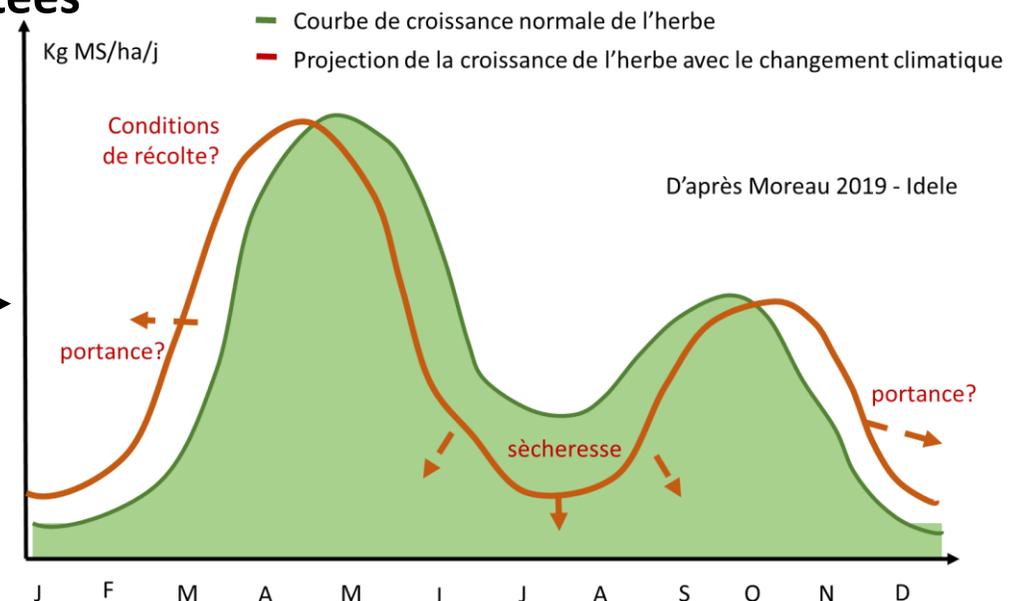
Érosion des sols et **dégradation** des couverts végétaux
Développement des végétaux plus **précoce** ou plus **tardif**

Impact sur les prairies

- ↘ **Productivité** des surfaces fourragères
- ↘ **qualité** des fourrages

Impact sur les cultures

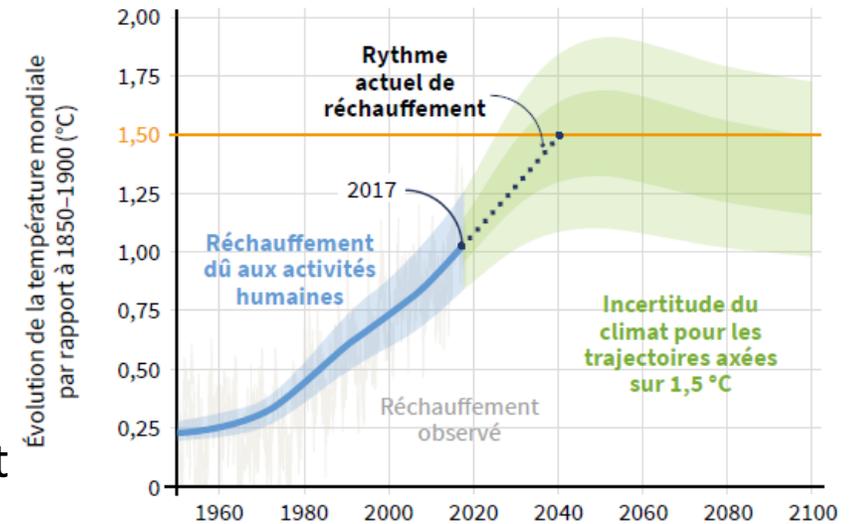
- ↘ **rendements** céréales et matières 1^{ères} => ↗ Prix concentrés et paille
- ↗ **adventices** (plantes exotiques invasives)



Plus de résilience pour diminuer l'impact environnemental des pratiques

⇒ Réduire les émissions de GES

- ➡ les intrants (engrais chimiques et achat d'aliments)
- Limiter les **rations excédentaires** (protéines, minéraux), engendrant ➡ pollutions dans le sol (N et P)
- **Préserver les ressources** naturelles par le maintien des prairies = **STOCKAGE DE CARBONE**
- **Replacer la prairie** au sein du système d'alimentation :
Herbe = ration la plus économique

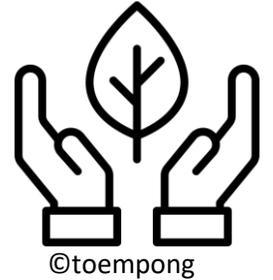


Évolution des températures mondiales (source rapport 2018 du GIEC)

« Maintenir le réchauffement climatique à 1,5°C nécessite d'atteindre la neutralité carbone en 2050 »



Dynamiques initiées dans les filières agricoles



- Nombreux programmes et aides concernant le développement et l'innovation pour des systèmes d'exploitation plus économes, résilients et écologiques
- Partenariats, programmes R&D, outils d'aide à la décision
- Au niveau territorial, national, européen
- Au sein de chaque filière



Plan Climat Air Energie



Plan de relance
économique de la France
Autonomie protéique



(en cours par le
Comité Filière Cheval)



Projet en cours dans la
région Grand Est



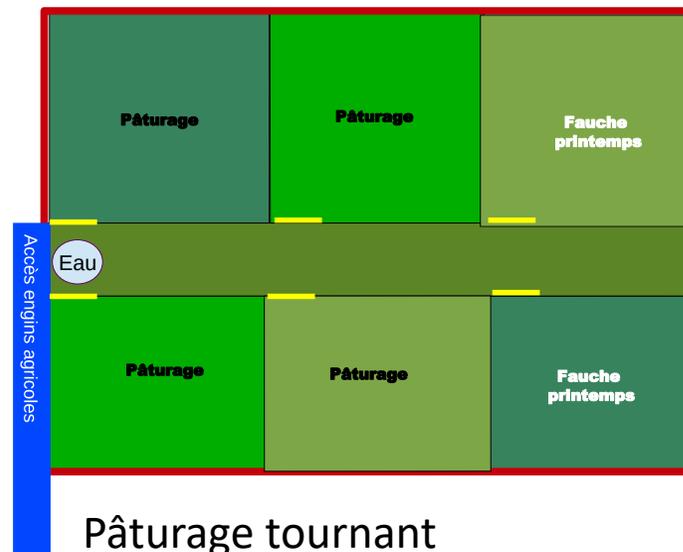
SECURISER LA RESSOURCE ALIMENTAIRE

Conduite de pâturage



Pâturage tournant

- Valoriser l'herbe de **printemps et d'automne**
- **Entrer tôt en saison** dans la parcelle pour favoriser la repousse avant les périodes sèches;
- **Entrer à 12 cm** de hauteur, au-delà => gaspillage par piétinement
- ↗ le chargement (nb chevaux/ha) pour libérer des surfaces qui pourront être fauchées au printemps => **produire des stocks** de fourrages



Pâturage tournant
Chargement ~ 0,5 ha/cheval
(surface disponible au printemps)
Jusqu'à 10 chevaux/ha en chargement instantané

Hauteur > 20 cm)
= gâchis



SECURISER LA RESSOURCE ALIMENTAIRE

Conduite de pâturage

Pratiquer le repos et rallonger le temps de retour

- Limiter le pâturage en période hivernale => préserver le couvert
- Pratiquer un repos d'au moins 70 jours en hiver avant le 1^{er} cycle d'exploitation

Pratiquer le déprimage

- 1^{er} pâturage (pendant une période courte) dès la fin février si les conditions météo et la portance du sol le permettent

Limiter le surpâturage

- Pas de chargements élevés pendant les périodes sèches
- Utiliser un paddock « sacrifié » pour affourager les animaux pendant une période (hiver, pluies diluviennes ou sécheresse) pour préserver les autres parcelles



SECURISER LA RESSOURCE ALIMENTAIRE

Conduite de pâturage

Limitier les refus

- Pratiquer le pâturage successif avec des chevaux à faibles besoins (adultes à l'entretien) pour nettoyer les parcelles sous-pâturées

Prioriser le mode d'exploitation en fonction du profil des pâtures

- Exploiter les parcelles « froides, mouillantes, ombragées » pour le **pâturage d'été**
- Exploiter les parcelles plus séchantes et exposées au soleil pour **la fauche**
- Exploiter les parcelles les moins productives avec des **équidés à faibles besoins** (adultes à l'entretien ou gras)



ifce



© P. DOLIGEZ - IFCE

SECURISER LA RESSOURCE ALIMENTAIRE

Produire des stocks de fourrages

- **Faucher** assez tôt (**fin printemps**) pour faciliter la repousse avant la période de sécheresse => produire de **l'enrubanné**
 - Ou retarder le pâturage dans certaines parcelles
- => Afin de **constituer des stocks** sur pied (été)
- Ne pas faucher trop bas pour faciliter la repousse



Fauche de printemps



SECURISER LA RESSOURCE ALIMENTAIRE

Entretien des pâtures

- Favoriser l'enracinement
 - ⇒ Faire monter les plantes à graines
 - ⇒ Alternier fauche-pâturage
 - ⇒ **Herser en fin d'hiver** pour favoriser l'enracinement des espèces à racines profondes.
- **Fertiliser des prairies** avec des engrais organiques (compost) pour maintenir le taux de matière organique et favoriser la capacité de rétention en eau du sol

Hersage



Epandage de compost



Maintien des haies

- Maintenir, entretenir et planter des **haies** pour favoriser l'ombrage, et réduire l'assèchement du couvert végétal l'été



ifce



© P. DOLIGEZ - IFCE

SECURISER LA RESSOURCE ALIMENTAIRE

Rénovation des prairies

- Favoriser la **prairie multi-espèces** avec des espèces fourragères (graminées et légumineuses) dont la production s'échelonne au cours de la saison
- Maintenir les prairies permanentes par le sur-semis en limitant la rénovation totale (aléatoire) pour régénérer la prairie.
- Semer ou resemer plutôt à l'automne lorsque les sols restent humides (plutôt que printemps)
- Implantation de prairies temporaires: semer des espèces prairiales sous couvert d'une céréale pour limiter l'évapotranspiration; possibilité de faire pâturer par les chevaux après la moisson de la céréale).



Mélange graminées- légumineuses



Sursemis



SECURISER LA RESSOURCE ALIMENTAIRE

Rénovation des prairies

- Choisir **des espèces adaptées** aux conditions pédoclimatiques **locales** des herbages, plateforme Semea/GNIS (**Herbe.book**)
- Choisir des graminées à **enracinement profond, résistantes et tolérantes aux périodes sèches**: **fétuque élevée, dactyle, brome**
- Privilégier un mélange contenant des **légumineuses** (max 30%) intéressantes par leur captation de l'azote atmosphérique, et résistants à la sécheresse : **trèfle blanc, espèces plus sensibles au piétinement (luzerne, lotier, sainfoin)**



Catalogue des variétés fourragères
(Semea/GNIS/Arvalis)



RESSOURCES ALIMENTAIRES ALTERNATIVES

Autres plantes fourragères

Energie	Protéines	Fibres
Pulpe de betterave, betteraves fourragères, mélasse, huile, tourteaux, carottes	Luzerne Tourteaux	paille

- *En cours d'essai à la station de Chamberet/IFCE*
 - ⇒ *pâturage de luzerne sous couvert d'orge;*
 - ⇒ *pâturage et enrubanné de méteil (mélange de céréales et de légumineuses grimpantes (vesce))*
 - ⇒ *Pâturage graminées/ chicorée-plantain*

Agroforesterie => utiliser les arbres pour l'alimentation et maintenir la biodiversité => Choix des essences? (effet parasol, valeur alimentaire ou toxicité pour les chevaux? ...murier blanc? => **encore à étudier**

Attention variétés de vesce villosa, pannonica, dasycarpa potentiellement toxiques pour les chevaux.

Autres litières

- Plaquettes de bois issues du broyage des haies, alternatives à la paille



ADAPTER LES CONDITIONS DE VIE DES ANIMAUX

Aménager le parcellaire

- Multiplier les **points d'eau** pour élargir les potentialités de zones de pâturage
- Planter des **haies** servant de **coupe-vents et ombrage**
- Maintenir les **arbres** de haut jet => effet **parasol** (en évitant les essences toxiques : érable sycomore, faux acacia, chêne)



Accès au bâtiment

- Permettre un **accès libre des chevaux aux bâtiments** ou/et aux abris
- **Ombrager** les bâtiments
- Rentrer les animaux en cas de conditions météo extrêmes (canicule, inondations) pour le confort des animaux et la préservation de sols

Impacts sur les chevaux

➤ Coups de chaleur

Impacts sur leur régime alimentaire

- **complémentation** en fourrages conservés au pâturage
- **surfaces** nécessaires /tête



ifce



=> aménager des **aires stabilisées**

© P. DOLIGEZ - IFCE

GERER LES STOCKS DE FOURRAGES

Bilan fourrager

- Pour sécuriser les approvisionnements et prévoir les surfaces à récolter
=> Réaliser un **bilan fourrager** (début d'année et après récolte)
- Alimenter les chevaux avec une **ration 100% herbe** dès que c'est possible et **réserver la complémentation** pour les périodes sèches ou hivernales

= Besoins animaux
pour la période donnée
+ % sécurité (5 à 10%)
– stock fourrages

Augmenter la capacité de stockage

- Agrandir **les surfaces de stockage** => stocker davantage avec des réserves des années précédentes, être **moins tributaire** de la hausse des cours en fin d'hiver (foin et paille)



Développer les complémentarités entre exploitations à l'échelle locale

- **Echanges** et mise en commun avec les voisins:
 - pâturage mixte en alterné ou simultané **pour mieux valoriser** la ressource en herbe
- Favoriser les **circuits courts** en s'adaptant aux ressources disponibles **localement**:
 - Approvisionnements en concentrés/ régions céréalières - luzerne
 - Échange céréales/paille/fumier/pâturage d'herbages



Liste de ressources disponibles

- Equipedia : plus de 50 fiches
 - Conduite de pâturage, entretien et rénovation, ration 100% herbe, pâturage mixte, vermifugation raisonnée...

<https://equipedia.ifce.fr/elevage-et-entretien/alimentation/conduite-de-paturage>



équipédia
ifce

- Webconférences IFCE

<https://www.ifce.fr/ifce/connaissances/webconferences/>

- Contact pour des études sur l'alimentation et le pâturage : pauline.doligez@ifce.fr



Sécheresse : Comment gérer les surfaces fourragères et alimenter les chevaux autrement ?

Présenté par Laurie Briot,
Pôle Développement Innovation Recherche
à l'Institut du Cheval et de l'Équitation



ELEVAGE, SCIENCE & TECHNIQUE

COLLOQUE SELLE FRANÇAIS



– Mardi 14 décembre 2021 –
Haras de Saint Lô



zoetis



EUROGEN



L'EPERON



RÉGION
NORMANDIE

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

la cense